Parc national de la Guadeloupe

Axe 03.3.2. : Adapter l'organisation de l'établissement public aux nouvelles orientations

La réforme des parcs nationaux a entraîné une profonde évolution des métiers des agents de l'établissement public. Celui-ci doit donc se réorganiser afin de prendre en compte au mieux ses nouvelles missions, ce qui passe non seulement par plus de transversalité entre les différentes équipes pour répondre aux questions d'animation territoriale, mais également par un redéploiement géographique pour mailler au mieux l'ensemble du territoire et notamment des nouvelles communes adhérentes.

Page 83 de la Charte PNG Référence ID de l'article : #3112

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-17 12:50